



Assemblée générale

Distr. générale
9 mai 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 97 o) de la liste préliminaire*
Désarmement général et complet

Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925

Note du Secrétaire général

1. À sa soixante-neuvième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 69/53, intitulée « Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 », dont les paragraphes 2 à 4 se lisent comme suit :

L'Assemblée générale,

...

2. *Demande de nouveau* à tous les États de se conformer strictement aux principes et objectifs du Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, et réaffirme qu'il est vital de donner effet aux dispositions de cet instrument;

3. *Engage* les États qui maintiennent leurs réserves au Protocole de Genève de 1925 à les retirer;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et onzième session, un rapport sur l'application de la présente résolution.

2. Depuis l'adoption de la résolution 69/53, le depositaire du Protocole de Genève de 1925 n'a signalé aucun retrait de réserves de la part des États parties.

3. Si le Secrétaire général est avisé d'autres retraits de réserves au Protocole, les États Membres en seront dûment informés.

* A/71/50.

